

Administration de l'Infrastructure

SERVICE AGREMENTS ET SPECIFICATIONS (SAS)

SECTION AGREATION

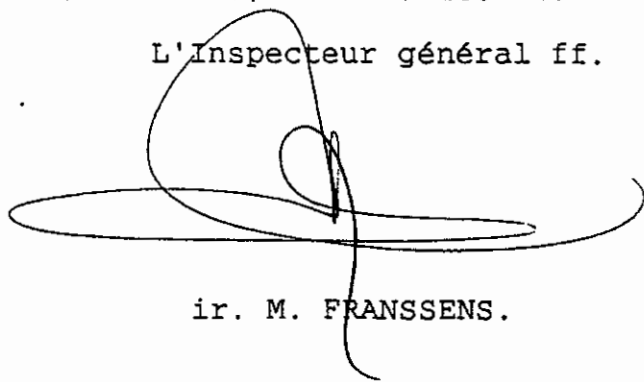
COMMUNIQUE 514-A/17

Objet : Facturation de la teneur en liant et de la granulométrie d'un hydrocarboné en vrac.

En exécution du cahier des charges-types 150 de 1978 et de la circulaire 514-A/11 du 13.07.1987 il y a lieu de fournir les résultats suivants au demandeur des essais.

1. Teneur en liant suivant le mode opératoire 54.06 :  
"Pourcentage de liant soluble, extraction par centrifugation".
2. La granulométrie en faisant figurer uniquement les tamis repris, par type de revêtement, au tableau du F.2.3.1 et en l'exécutant suivant le mode opératoire 54.07 "granulométrie des éléments minéraux des mélanges hydrocarbonés".
3. La facturation (hors index) doit donc se faire comme suit :
  - a) Teneur en liant par centrifugation :
    - jusque 1 kg 2.310 FB
    - supérieur à 1 kg 2.610 FB.
  - b) Granulométrie :
    - x tamis pour les pierres à 280 FB le tamis
    - un passant au tamis de 0,080 mm à 280 FB.

L'Inspecteur général ff.



ir. M. FRANSSENS.

usr/dgv/K-P/514-A-17F

Résidence Palace (1er étage) - rue de la Loi 155 - Tél. 02/287.31.11  
Fax. 02/287.31.51